

DÉLIBÉRATION N°DL20220039 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/03/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA (à partir de 18h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h31) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Axel DUGUA a donné procuration à M Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h50)

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M Jean MINNAERT (jusqu'à 20h31)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Béatrice COFFY.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023 AVEC L'ASSOCIATION ELEA POUR LA MICRO-CRÈCHE "VIVRE À PETITS PAS" - AVENANT N°1

Mme Florence VANELLE expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond attribue depuis plusieurs années une subvention à l'association ELEA pour qu'elle développe sur la commune des actions en direction de la petite enfance avec la gestion d'une micro-crèche de 10 places installée sur le quartier de Saint-Julien.

Cette action était inscrite dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la ville de Saint-Chamond et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (CAF). L'aide du CEJ était perçue en recettes par la ville qui la reversait ensuite à l'association ELEA dans sa subvention annuelle. Le CEJ est arrivé à échéance le 31/12/2021 (période 2018-2021).

Pour remplacer le CEJ, une Convention Territoriale Globale (CTG) sera signée d'ici fin 2022 à l'échelle du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) et de la commune de Lorette.

A partir de 2022, les aides de la CAF (Bonus CTG) seront dorénavant versées directement aux structures. L'association ELEA percevra donc directement l'aide de la CAF « Bonus CTG ».

Compte tenu des éléments présentés, il convient de modifier par avenant l'article 3 de la convention relatif au montant de subvention.

Au regard du mode de calcul du bonus CTG, l'aide de la CAF a diminué au détriment de l'association ELEA. Afin de ne pas pénaliser cette association et de respecter les engagements pris par la ville, il est proposé d'attribuer pour 2022 une aide de 18 000€ et de prévoir une aide de 13 000€ sur 2023 (sous réserve du vote des crédits du budget primitif).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association ELEA,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tous les documents y afférents.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 042-214202079-20220321-DL20220039-DE

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 22/03/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD